

P. J. J. J. J.

L. de Morneau

Séance du 10 Mars 1861.

Présente M. M. De Morneau, Bourgeois, Perot
Jaques, Chénier, Marinant, Couvillier, André, Marion
Durand, Couvillier et Bellain, Secrétaire.

Le conseil.

Monsieur De Morneau, Leupold, expose au conseil
communale que par arrêté royal en date du 22 février
dernier il a été appelé aux fonctions de Bourgeois
de cette Commune que le King Commandant a prêté
serment en cette qualité en mains de M. le Commissaire
de l'arrondissement.

En conséquence il invite les conseillers municipaux à
prêter le serment prescrit par l'art 61 de la loi communale
M. M. Jaques, Marinant, Couvillier, André, Marion
ont prêté le serment suivant.

Je jure fidélité au Roi ainsi qu'à la constitution et
aux lois du peuple Belge.

Ensuite il a été fourni le tablier prescrit par l'art
107 de la loi communale, ainsi qu'il suit.

1. De Morneau Leupold
2. Perot Hubert
3. Jaques Jean Joseph
4. Sane Peronne
5. Marinant J. Bte
6. Couvillier Demand
7. André Louis
8. Durand Alexis
9. Marion P. M.

On lui demande du conseil s'il a reçu de l'eglise d'aujourd'hui en date

Déjà que il y a lieu d'autoriser le vous int de
fabrique d'Andoy à accepter le legs dont il s'agit et
s'ester au besoin en justice par un obtenu la délivrance

Jeune du 22 Mars 1861

Le Consul

Considérant que cette demoiselle ne peut plus remplir convenablement ses fonctions.

The Surtaine

2. Barry mitchell

W. B. Murray

Séance du 14 Avril 1861.

Présents M. M. V. Moreau Danyembre Jacques
Perot Elberin Moreau de Sars Moreau Durand
consillers et J. Moreau Secrétaire

Le conseil

Vu la demande de M. Tesson De Villerschi tendant à obtenir
l'autorisation d'effectuer un changement dans le tracé du
chemin de grande communication à établir entre la Section
de Nanteuil et la barrière de St Oger

Considérant que ce changement tend de nuire au
tracé qui serait au contraire devoir diminuer la courbe entre
les profils 44 et 48, ainsi qu'il résulte du plan ci-joint.

Considérant en outre que M. Tesson De Villerschi
s'engage formellement à faire enlever à ses frais les
terres qui excèdent pour la nécessité des ouvrages
entre les mêmes profils 44 et 48.

Considérant que cette réfection ne peut en rien porter
préjudice à qui que ce soit, M. Tesson étant propriétaire
des terrains longeant le chemin de chaque côté.

Décide qu'il y a lieu d'accéder fidei

Considérant enfin que le changement demandé apportant
une grande économie alors que l'entreprise projetée devrait
avoir lieu dans un jardin d'ingénieur

Décide qu'il y a lieu d'accéder à la dite demande.

J. B. Morinot

J. Moreau

A. Pierard

J. M. Liot

p. Moreau

Moreau

Séance Du 12 mai 1861

Présents M^{ie} De Moreau bourgmestre, Prot
et Jacques échevins, Andre, Cuvelier et
Pierard conseillers

Le conseil

En réponse à la lettre de M^{ie} le ~~commissaire~~
l'arrondissement en date du 12 avril et
honneurs de vous faire savoir que la limite
de l'affouage s'arrête au bois dit Barre commune
et que le Sieur Marchal a construit sur le
défrichement de ce bois appartenant à la
commune et par conséquent hors de la limite
de l'affouage.

Qu'outre cela le Sieur Marchal a été indemnisé
et malgré la défense de l'administration
locale comme vous pourrez vous en assurer
au bureau de l'administration provinciale
D. N. 606593. Routes, constructions; juillet 1858.

Quant à votre seconde question le conseil a
l'honneur de vous faire savoir que le Sieur
Marchal en 1860 a payé une patente de
cabaretier de même que plusieurs habitants
du Sart-Bernard qui ne réclament nullement
de ce fait une part à l'affouage

L. de Moreau ^{by.}

A. Pierard

J. Jacques

L. M. Pirat
L. F. André

J. Cuvelier

3

LM

Séance Du 12 mai 1861

Présents M^{me} De Moreau bourgmestre Perot
jacques échevins, André, Pierard, Cuvellier
conseillers

Le Conseil

Ayant a sa disposition une somme de six mille
francs provenant de la vente de futaie des bois
du Sart-Bernard, prie M. M. les membres de la
députation permanente du conseil provincial
de vouloir l'autoriser a disposer de cette somme
pour divers travaux de voirie a effectuer
sur le territoire de cette section.

Ces travaux consistent en raccordements de chemins
achèvement d'empierrement, construction de la
tête d'un pont, diminution d'une pente, le tout
sur des terrains communaux.

Ils seront d'une grande utilité pour le
défrichement, ainsi que pour l'exploitation
des terrains mis en culture par suite de ce
défrichement.

J. de Wacqz ^{l.p.}

J. H. Perot J. André J. Cuvellier
A. Pierard

Scene du conseil communal de Weerde

L'an mil huit cent soixante et un, du mois de Mai le vingt

Présents M. M. Lapeere Monseigneur président, Hubert
Piet et Jean Joseph Janssens échelins, Edmond Cuvelier
Luis Mout et Pierre Marion.

Ordre du jour.

Mise en adjudication d'une maison d'école ou logement
d'instituteur à construire au Sart. Bernard

Le conseil vu le montant du devis estimatif dressé par M^r
le commissaire v. p. d'arrondissement

Pu que les rabais n'ont pas atteint une diminution convenable
attendu que le devis s'élève à quatre mille trois cents francs.

Décide qu'il n'y a pas lieu d'adjuger et prie la disposition
du conseil provincial de bien vouloir autoriser le conseil
communal sus mentionné à faire exécuter les travaux
relatifs à la dite construction par régie et sur la surveillance
exclusive et exclusive du collège échelins et de
l'architecte provincial.

Ainsi décidé à Weerde le jour mai et an que dessus.

L. de Monseigneur

J. J. Janssens J. Piret

L. J. Cuvelier

P. Marion

Conseil communal de Wierde

Seance du 9 juin 1861

Etaient présents M. M. De Moreau bourgmestre
Piot et Jacques echevins, Morimont, Sana, Andre
Marion et Pierard conseillers

Le conseil considerant la juste importance qu'attache
le gouvernement a ce qu'aucune commune ou section
de commune ne demeure privée d'enseignement primaire
Considerant que depuis plus d'une année les enfants
d'Andoy ne peuvent plus participer a aucun
enseignement.

Considerant en outre que cet état venant a se
prolonger causerait a la morale publique un grave
préjudice.

Le conseil prie la députation permanente de
vouloir bien l'autoriser a nommer pour
institutrice d'Andoy la nommée Josephine
Baïot religieuse au couvent de Pesche

Fait a Wierde le 9 juin 1861

L. de Moreau
J. D. Morimont
p. Marion
L. Andre
A. Pierard
L. M.
J. H. Piot
J. Jacques
L. Sana

Conseil communal de Wierde

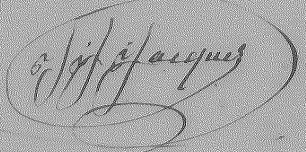
Séance Du 9 juin 1861

Étaient présents M. M. De Moreau
bourgmestre Piot et Jacques échevins
Morimont, Jans, Andre Marion et Gerard
conseillers

Vu la demande du sieur Gillain secrétaire
communal tendante à obtenir sa démission
des fonctions de secrétaire de la commune
de Wierde

Le conseil considérant les faits antérieurs
à cette demande accepte la démission de
Monsieur Gillain

Fait à Wierde le 9 juin 1861


p. Morimont
p. marion
A. Laroche
Jans
L. G. andré & J. Piot


Conseil communal de Wierde 1861

Séance du 20 juin 1861.

Étaient présents M. M. de Rouan bourgmestre
et J. G. Jacques échevin, Moriment, Pirard, Sans
Conseillers et Marien Conseiller

On a pourvu à la circulaire du Mémorial administratif
en date du quinze décembre 1860
On a pu de ressource de la commune de Wierde
On a pris de l'ancien Secrétaire communal
Monsieur Gillain consulté à cet objet
Le conseil trouve qu'il n'y a pas lieu à augmenter
le traitement du Secrétaire communal

Loe Wierde

A. Pirard

Sans

(Conseiller)

J. G. Jacques

p. Marien

M

Conseil communal de Wierde

Seance du 14 juillet 1861

Secrétaire et
Nominations pour
soirée approuvée par les
Députations permanentes
du 31 juillet 1861

Étaient présents M. M. Leopold de Norion bourgmestre
Piot et Jacques Echiers, Norion, van der Cruellier, Linné
Borde, et Pierard conseillers.

Le conseil sur la proposition de trois candidats pour
le poste de secrétaire communal provisoire, et après
élection par bulletins secrets, nomme comme secrétaire
provisoire de la commune de Wierde, et pour l'espace
d'une année le sieur Massin Chandon né et
domicilié dans la commune de Wierde.

Le conseil vu l'état peu prospère des finances de la
commune n'alloue au secrétaire provisoire que la
somme de cent cinquante francs pour traitement.

Il expose M. M. le gouverneur et membres de la
Députation permanente de vouloir ratifier cette
nomination provisoire.

L. de Norion ^{lpm}

L. J. D. Piot
L. J. André

J. J. Jacques

^{p. morion}

J. Cruellier

Janas. A. Pierard

Conseil communal de Mende

6. (L.D)

Séance Du 1^{er} Août 1861

Etaient présents M. M. De Moureu Bonymethu. Proust et
Jacques Echierins. Jana Curvillat, Louis Andrieu, Marion
Pierard conseillers

Ordu Du jour. Formation Des listes Des enfants indigents
appelés à profiter De l'instruction gratuite pendant l'année
scolaire 1861 à 1862. Conformément à l'instruction Du
ministère administratif en Date Du 8 mai 1861

Le conseil. Vu les registres D'inscription Des enfants
indigents. Vu les Délibérations Du Bureau De bienfaisance.
Arrête les registres D'inscription Du sexe masculin à
soixante-dix et celui Du sexe féminin à soixante-ouze
Le Secrétaire Massin a prêté le serment prescrit par l'art 61
De la loi communale

L. de Moureu

J. Pierard

J. Jacques

J. H. Proust

p. Marion

J. Curvillat

Jana

Conseil communal de Wierde

Séance du 25 août 1861

Étaient présents M. M^r. Siegfried de Noorden
bourgmestre Jacques et. Pieter Ichimus Morinus
Hend. Pieter Morion Consultants

Ordre du jour

Formation des centimes additionnels affectés
à l'entretien et à l'amélioration des chemins vicinaux
En réponse au Memorial administratif page 209 N^o 6923

Le conseil

Vu la somme de l'année précédente
Vu l'état actuel des chemins

Vu les grandes dépenses pour les réparations

Le conseil juge qu'il y a lieu d'augmenter chacun
des contribuables de deux centimes facultatifs
pour cent.

L. de Maréchal

J. B. Morinus et
J. Jacques

H. Pierrard

p. morion

J. H. Girard

Sana Da 12 septembre

7 D

Présente Monsieur, Siegalt de Noeuan Bourgmestre, Jacques
et Marin Carallier et. Pierard Comptable

Par De Jour

Par tu enclaire De Monsieur le gouverneur inscrie un
memorial administratif en Date Du 10 Aout 1901

Centimes additionnels aux contributions foncières et personnelles
De 1862. Le conseil.

Que les dépenses extraordinaires que a commune a supporter, Ette
que celle de la maison d'école de sont bornant

Un que le revenu ordinaire ne peut suffisamment faire face a ses dépenses

Le conseil juge qu'il y a lieu de percevoir indépendamment de cinq
centimes obligatoires, deux centimes facultatifs aux contributions
foncières et personnelles

Ainsi Del. brie a M. de la jour, moi et an que Dessus
p. morion

Le bourgmestre

Sana

A. Pierard

L. Carallier

J. Jacques

J. Jacques

Council Communal de Wierde

Seance du 13 septembre 1861

Quand de jour

Demission de M^{lle} Dräger de ses fonctions d'intendante
primaire d'endoy communal de Wierde

étaient présents Messieurs Leopold de Noveau Bourgmestre
Piot et Jacques ichrins. Moinont sans curellis pour marion
et pour Connellier.

Le conseil, vu la Demande de Demission de M^{lle} Dräger
de ses fonctions d'intendante communale d'endoy Wierde.
Demande adressée au conseil communal, a la Date du 11 septembre
trouve qu'il y a lieu d'accepter cette Demission.

Fait à Wierde le 13 septembre 1861

De bon my mestre

J. B. Moinont

Lou Macan

p. marion

A. Pirard

J. Cuvelier

J. B. Moinont

J. B. Moinont

J. B. Moinont

Seance du 20 Octobre 1861

Présents. M. M. Leopold de Noveau Bourgmestre, Jean et Jacques
et Piot ichrins. Curellis J. B. Moinont, Sans et L. André.

Sur la Demande de Monsieur Pierard blais Docteur en mé-
decine tendante à ce que l'on fasse un changement au milieu
ment du chemin de Kaime a Gujet. vis à vis de son habitation
Considérant que ce changement est nuit en rien à la régularité du
chemin, et qu'il offre à Monsieur Pierard de grands avantages
Considérant en outre que Monsieur Pierard s'engage à payer
tous les frais qui résulteraient de ce changement
Le conseil trouve qu'il y a lieu d'appuyer la Demande de Monsieur
Pierard et prie M. le Gouverneur et membres de la Diputa

non permanente de vouloir bien la prendre en considération L.M.

J. Cassin

J. G. Jacques

L. Macay

J. H. L. Praty J. B. Moziere
L. G. M. G. M. G.

Séance Du 10 (9^{bre} 1861
Présents, Messieurs. Représent de Monsieur Benyons
Jacques et Directe échevins. Conseillers Marin Pierard
et Morimont Conseillers

Ordre Du jour
Nominations de Mademoiselle Baijot aux fonctions
d'institutrice primaire d'endry

Le conseil
Vu la Dépêche de Monsieur le Commissaire de L. arron
disamment nous autorisant à faire la nomination de M^{lle}
Baijot. Le conseil trouve qu'il y a lieu de nommer
la Demoiselle Baijot de l'ordre de Sœurs de Sainte Marie
du couvent de Lendry aux fonctions d'institutrice primaire
pour la section d'endry.

L. G. André

Morimont
Jacques

Conseillers

p. marin H. Pierard
A. Pierard

Dième Du 10 G^{re} 1861

Parents, Messieurs, Leopold de Horewa bourgeois
Leut echierus. Marimont p^{re}ondre Andri Gueulle
et p^{re}ondre Conseiller.

Le Gouvernement en décidant la construction du che-
min de grande communication entre Hareine et Gogel
nous garantit un subside des deux tiers de la dépense totale
à venir: 6800 francs sur le budget. 2175 fr sur les
fonds provinciaux. 2364 fr au moyen des subides de
l'état de la province en tout 10,914 fr.

Ce subside tout immense qu'il soit laisse enira à la
Commune de Wierde une dépense de 4800 fr environ pour
payer le dernier tiers des dépenses exigées. P^{re}impos.
Sibilité de fournir cette somme, le besoin d'argent qui
pousse l'entrepreneur du chemin, aussi bien que l'on
général de quelques entrepreneurs riverains, font un
devoir au conseil communal de demander à
M. le Gouverneur et membres de la Dépu-
tation permanente l'autorisation d'emprunter
à la Société de Crédit communal une
somme de 4800 fr.

J. D. Marimont

La Maen

J. Gueulle

Le 10^{me} marion

L. J. Gueulle A. J. Gueulle

Séance du 16 9^{bre} 1861

10

LD

Présents, Messieurs, Léopold De Moreau Bourgmestre,
Jacques et Lirof chevins, Lano, Morimont, Cuvelier, andré,
Marion et Lierard Conseillers.

Ordre du jour
Centimes additionnels à affecter à la voirie vicinale en 1862
Vu les grandes dépenses que nécessitent la voirie vicinale,
Vu le montant de la rétribution pour l'exercice 1862
Le Conseil décide qu'il y a lieu de fixer à Douze les centimes
affectés à la voirie pour l'exercice 1862.

Ainsi délibéré en séance à Wierde, les jours mois et an
(Sesdits.)

L. Moreau

A. Purand

L. andré

p. Marion

Cuvelier

J. L. Lirof

J. Jacques

Séance Du 26 J^{eu} 1861

Présents, Messieurs, Léopold de Monau Bourgmestre
Piot, Ichint, Moumont, Sana, Andri, Curellier, conseil
Ordre du jour.

Nomination de deux candidats pour signer les certifi-
cats des miliciens de la liste 1862.

Vu la circulaire de Monsieur le Gouverneur, en date
du 8 J^{eu} 1861

Vu la liste d'inscriptions des miliciens pour la liste
de 1862.

Le conseil trouve qu'il y a lieu de proposer les Sieurs
Sana et Curellier, membres de cette administration,
pour signer les certificats de milice en 1862.

Ainsi délibéré en Séance à Windu, le jour, mois, et
an que dessus.

L. H. Piot L. Curellier
p. marion L. Andri.

L. de Monau